



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EPCI

Question écrite n° 69995

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales si un président d'établissement public (EPCI par exemple) peut rédiger des actes administratifs se substituant à des actes notariés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 11864 (Journal officiel Sénat) posée le 28 janvier 2010.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69995

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1007

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10924